

COMPTE RENDU DU COMITE DE CONCERTATION DES PRODUCTEURS

Réunion du 19 octobre 2018

1. PARTICIPANTS

Société	
ALBIOMA	Pascal Langeron
CORSICASOLE	Matthias Levy
EDF EN	Alain Bos
ENERPLAN	David Gréau
NW ENERGY	Joel Demoroque
NW ENERGY	Constant Poirer
SER	Samy Engelstein
SER	Jérôme Billeret
SUNZIL	Lorraine Frignet des Préaux
VALOREM	Nicolas Seytier
EDF SEI	Stéphane Janssen
EDF SEI	Jean Martinon
EDF SEI	Céline Miry
EDF SEI	Denis Rosso
EDF SEI	Paul Fourment
EDF SEI	Anne-Sophie Castille
EDF SEI	Damien Loffredo
EDF SEI	Laurent Capely
EDF SEI	Sébastien Quenet

2. PRINCIPAUX ECHANGES ET DECISIONS

Les documents présentés lors de la réunion sont envoyés avec ce compte rendu.

Ce compte rendu se veut synthétique, il ne reprend pas le verbatim des propos échangés, il pointe les principales questions ou actions à mener.

2.1. STATISTIQUES RACCORDEMENT

SER demande l'ajout du nombre de CR signées dans les statistiques présentées à chaque CCP, EDF SEI instruit et indiquera la faisabilité / délai

2.2. PROCEDURE DE RACCORDEMENT

Les participants conviennent :

- D'ajouter la possibilité d'étudier des offres alternative lors de la phase de Pré Etude Avant Complétude
- De ne pas ouvrir les offres de raccordement alternatives aux lauréats d'appel d'offre

Les fiches de collecte pour le stockage feront l'objet d'une concertation raccourcie (jusqu'au 31/10). Délai standard pour les autres documents.

2.3. SRR(R)ENR

Plusieurs participants interrogent EDF sur la base sur laquelle ont été établis les S2R en cours de validation (PPE actuelle, projet de PPE révisée, ..). EDF indique qu'ils ont été établis sur la base des PPE existantes (afin de se doter d'une version publiée dans les meilleurs délais) et qu'ils feront l'objet d'une révision après publication des nouvelles PPE (dont le délai de publication est incertain, cf PPE Martinique)

2.4. STOCKAGE CENTRALISE

Corsicasole interroge EDF sur les éléments qu'il est possible de modifier par rapport à l'offre déposée (capacité, puissance du stockage, fournisseur de batterie, localisation du PDL, ...) ? EDF indique que cette question doit être adressée à la CRE, cette dernière étant la seule à même de juger de l'impact de la modification sur le classement et la valorisation du projet.

Corsicasole demande si les installations de stockage centraliser doivent réguler la production / consommation d'énergie réactive. EDF indique que par défaut les règles classiques (définies par la DTR) s'appliquent respectivement lors des périodes d'injection et de soutirage.

Les participants conviennent d'organiser une réunion de travail en vue d'aboutir à une position partagée sur l'intérêt des solutions de stockage centralisé (en comparaison au stockage décentralisé associé à des installations de production intermittente)

2.5. OPEN DATA

Les participants interrogent EDF sur la confidentialité des informations publiées dans le jeu de données « Production en temps réel par filière » (peu d'installations pour certaines filières) ? EDF indique que si le nombre d'installations concernées est inférieur au seuil ICS, EDF demande l'accord du / des producteur(s) concerné(s). Sans accord, les données sont agrégées avec une autre filière.

2.6. CONTROLE DE PERFORMANCE

Les producteurs indiquent être a priori favorables à un contrôle préalable à la MSI, ce qui simplifiera la relation avec leur fournisseur en cas de non-conformité.

2.7. DIVERS

AO PV+S 2011 : Les participants indiquent qu'un consensus semble impossible entre les producteurs concernés et demandent de faire évoluer la démarche pour aller vers une proposition offerte à l'ensemble des lauréats mais dont l'acceptation serait optionnelle. EDF instruit cette demande et reviendra vers les producteurs concernés.

Gestion des déconnexions : Les contributions des producteurs seront adressées à EDF avant la fin de l'année. Ces contributions pourront contenir des propositions d'évolution du référentiel cohérentes avec les principes énoncés dans le support de présentation et/ou des points d'attention vue des producteurs. EDF confirme par ailleurs que le seuil instantané de production intermittente sera de 35% sur tous les territoires fin 2018, conformément à la réglementation en vigueur.

CCP locaux : Les participants demandent que les supports / CR des CCP locaux leur soient diffusés.